


PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°3
approuvée le 14 décembre 2020
Plan des Servitudes d'Utilité Publique



0 500 1 000 2 000 Mètres

Source : Extrait SIG du PLU de la commune
Fond de plan : PCI-Vecteur 2018 DGFIP
Réalisation : Communauté d'Agglomération du niortais
Aménagement du Territoire
Service observatoire et stratégie territoriale
Date : Décembre 2020

Légende

- A4 - Servitude de libre passage sur les berges
 - EL 3 - Halage et marchepied
 - EL 11 - Interdictions d'accès aux routes express et déviations
 - I3 - Canalisations de gaz
 - I4 - Lignes électriques souterraines
 - I4 - Lignes électriques aériennes
 - A5 - Canalisation publique eau potable et eaux usées
 - PT3 - Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques
 - T1 - Voies ferrées
 - T5 - Déploiement aérospatial
 - T8 - Protection des installations de navigation et d'atterrissage
- Monuments historiques (AC1)
- Bâtiments
 - Périètre de 500m
 - Périètres de Protection Modifiés
 - Périètre de protection d'un captage (AS1)
 - Périètre de Protection Eloigné
 - Périètre de Protection Immédiate
 - Périètre de Protection Rapprochée
 - AC2 - Site classé du Marais Mouillé
 - AC4 - Périètre AVAP
 - IM1 - Cimetières
 - JS1 - Protections des installations sportives
 - PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Protection contre les obstacles
- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PM3)
- Zonage réglementaire bleu clair
 - Zonage réglementaire bleu foncé
 - Zonage réglementaire gris
 - Zonage réglementaire rouge clair
 - Zonage réglementaire rouge foncé
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PM1)
- Lit mineur
 - Zonage réglementaire bleu
 - Zonage réglementaire rouge clair
 - Zonage réglementaire rouge foncé